
Conseil Municipal - Commission de Sécurité d'Arrondissement - Désignation d'un représentant de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les obligations professionnelles de M. Jean-Marie LAGRANGE, Conseiller Municipal, ne lui permettant plus de représenter la Ville à la Commission de Sécurité d'Arrondissement, je vous propose de désigner en remplacement M. Jean MILLE pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.